RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Docusign Envelope ID: 9DD6BBD5-873E-4730-94FA-E551951350D7

ARPSON
Société par action simplifiée au capital de 206.500,00 euros
Siège social : 88, Avenue Charles de Gaulle-92200 Neuilly-Sur-Seine
401 424 882 R.C.S Nanterre

PROCES VERBAL DES DECISION DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 05 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 05 mars,

A 14h.

2.SO, société par actions simplifiée au capital de 859.958 euros, dont le siège social est sis 4, rue Jacques Daguerre 92500 Reuil Malmaison, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 898 567 292, propriétaire des 700 actions composant le capital social de la société ARPSON, société par actions simplifiée au capital de 206.500,00 euros ayant son siège social au 88, Avenue Charles de Gaulle-92200 Neuilly-sur- Seine, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 401 424 882 RCS Nanterre (la « **Société** »),

A pris les décisions suivantes ayant pour objet :

- Démission de Monsieur Franck Giuly de ses fonctions de Président et nomination de la société 2.SO en qualité de nouveau Président,
- Pouvoirs pour formalités.

PREMIERE DECISION

Démission de Monsieur Franck Giuly de ses fonctions de Président et désignation de la société 2.SO en qualité de nouveau Président

L'Associé unique,

A pris connaissance de la démission de Monsieur Franck Giuly de ses fonctions de Président de la société à compter de ce jour et désigne en qualité de nouveau Président pour une durée indéterminée à compter de ce jour :

- La société 2.SO
 Société par actions simplifiée au capital social de 859.958 euros,
 dont le siège social est sis 4, rue Jacques Daguerre 92500 Reuil Malmaison,
 immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 401 424 882
 Représentée par Monsieur Laurent Sohm

Le Président de la Société ainsi nommée aura, conformément aux dispositions statutaires, tous pouvoirs pour agir au nom de la Société dans la limite de l'objet social. Il représentera la Société à l'égard des tiers.

La société 2.SO a déclaré par avance accepter le mandat qui vient de lui être confié.

DocuSign Envelope ID: 9DD6BBD5-873E-4730-94FA-E551951350D7

DEUXIEME DECISION

Pouvoirs

L'Associé unique,

délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10h30.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associé unique et consigné dans le registre spécial, conformément à la loi.

DocuSigned by:
[redacted]
6E4543F728C9427...

L'Associé Unique
2.SO
Représentée par Monsieur Laurent Sohm